



**Séance du Conseil municipal  
du 01/10/2025**

**Date de la convocation :  
24/09/2025**

**Canton du Sud-Médoc**  
Ville de SAINTE-HELENE

Envoyé en préfecture le 07/10/2025  
Reçu en préfecture le 07/10/2025  
Publié le   
ID : 033-213304173-20251001-DEL\_2025\_71-DE

Nombre de membres en exercice	23
Nombre de membres présents	17
Nombre de pouvoirs	02
Nombre de suffrages exprimés	19
Vote : POUR	19
Vote : ABSTENTION	00
Vote : CONTRE	00

Le premier octobre deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de Sainte-Hélène, convoqués par les soins de Monsieur le Maire, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Lionel MONTILLAUD, Maire.

**ETAIENT PRESENTS : 17**

Monsieur le Maire, Fabrice RICHARD, Sylvie JALARIN, Frédéric BATTUT, Mathieu DESCLAUX, Hélène TOUBHANCE, Sophie PETIT, Martine FUCHS, Chrystel DANOY, André JANNOT, Jerry BERRIOT, Maria BOHU, Kévin CAMPOURCY, Lou TRAZIE, Geoffrey LEMBEYE, Gérard HURTEAU, Domina DELHOMMEAU.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 2**

Aude SALAHI a donné procuration à Lionel MONTILLAUD ;  
David URBAN a donné procuration à Sophie PETIT.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES : 4**

Héloïse DESCLAUX ;  
Arnaud DURAND ;  
Karine MARIE ;  
Marie-Jacqueline PIN.

Martine FUCHS a été désignée secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2025-10-01-71 - ADMINISTRATION GENERALE – MOTION DE SOUTIEN POUR LE MAINTIEN DE L'ACCES AUX SOINS PHARMACEUTIQUES EN MILIEU RURAL**

**EXPOSE DES MOTIFS :**

Depuis plusieurs années, les pharmacies rurales connaissent une fragilisation croissante. Le nombre d'officines diminue régulièrement : plusieurs milliers ont fermé en France ces quinze dernières années, avec une accélération dans les communes rurales. Cette évolution affecte directement l'accès aux soins de proximité.

À Sainte-Hélène comme dans de nombreuses communes, la pharmacie constitue un maillon essentiel de la chaîne de santé publique : elle assure la dispensation rapide des traitements, le conseil pharmaceutique, la prévention, ainsi qu'un lien quotidien avec la population, en particulier les personnes âgées, les familles et les habitants les plus isolés.

Or, différentes évolutions sont actuellement envisagées au niveau national et suscitent une inquiétude légitime des professionnels, en particulier la possibilité d'une réforme du régime des marges sur les médicaments génériques, qui représentent une part importante de l'activité économique des pharmacies.

Dans le même temps, des propositions de loi ont été discutées au Parlement afin d'adapter ces règles aux territoires fragiles et de faciliter la relocalisation ou l'ouverture de nouvelles officines en zone rurale. Mais ces dispositions tardent encore à entrer pleinement en vigueur.

Face à ces incertitudes, il est de la responsabilité des communes rurales d'alerter les pouvoirs publics et de défendre l'importance du maintien d'un réseau officinal équilibré. La disparition ou l'affaiblissement d'une pharmacie ne serait pas seulement une perte de service de proximité : ce serait une atteinte à l'égalité d'accès aux soins, un facteur d'isolement accru et un frein à l'attractivité de nos territoires.

C'est dans ce contexte que le Conseil municipal de Sainte-Hélène est invité à adopter la présente motion.

**Considérant :**

- Que l'accès à une pharmacie de proximité constitue un service essentiel pour les habitants ;
- Que les fermetures d'officines, particulièrement en zones rurales, aggravent les difficultés d'accès aux soins ;
- Que les projets de réforme relatifs aux marges sur les médicaments génériques suscitent une vive inquiétude parmi les professionnels, en particulier pour la pérennité des petites pharmacies rurales ;

- Que plusieurs propositions de loi ont été adoptées ou discutées pour assouplir ces règles, notamment en créant des dispositifs spécifiques pour les « territoires fragiles », mais que leur mise en œuvre demeure incomplète ;
- Qu'il est de l'intérêt général de garantir un maillage officinal équilibré, condition indispensable à l'égalité d'accès aux soins et à la vitalité des communes rurales.

**DECIDE :**

Le Conseil municipal de Sainte-Hélène, à l'unanimité :

1. **EXPRIME SON SOUTIEN** au réseau des pharmacies rurales et son inquiétude face aux évolutions législatives et réglementaires susceptibles de fragiliser davantage leur équilibre économique.
2. **APPELLE** le Gouvernement et le Parlement à prendre toutes les mesures nécessaires pour sécuriser l'avenir des pharmacies rurales, notamment en :
3.
  - Garantissant un modèle économique pérenne,
  - Adaptant les seuils démographiques d'ouverture aux réalités locales,
  - Mettant en œuvre rapidement les dispositifs annoncés pour les « territoires fragiles ».
4.
  1. **DECIDE** de transmettre la présente motion aux parlementaires du département, à l'Agence Régionale de Santé et aux instances représentatives des pharmaciens, afin de relayer la voix des habitants de Sainte-Hélène.
  2. **AFFIRME** sa volonté de défendre un maillage officinal équilibré, garant de l'égalité d'accès aux soins et de l'attractivité de la commune.

Le 01/10/2025,

La secrétaire de séance,  
Martine FUCHS



Le Maire,  
Lionel MONTILLAUD



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat